

Réunion du 8 décembre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procurat
ion(s) :

Madame Alfonso ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Madame Michèle ESCHLIMANN

Excusé(s) :

Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Marcel BAUER

N° CD/2016/160 - 605 - Développement local

605 Développement local -Propositions financières- Budget primitif de 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 605- Développement local, telles que précisées dans le rapport.

Il décide d'attribuer les aides suivantes pour 2017 :

- à l'Institut du Droit Local Alsacien-Mosellan (IDL), une subvention de fonctionnement de 50 000 € ;

- au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Bas-Rhin, une contribution au fonctionnement de 9 600 € ;

Ces aides feront l'objet d'un versement unique, sur présentation du budget de l'exercice approuvé par l'organe compétent.

- à la Chambre de Consommation d'Alsace, une subvention de 36 000 € ;

- à l'association Fond'Action Alsace, une subvention de 5 500 € ;

- à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, la cotisation statutaire de 150 €.

Il approuve par ailleurs :

- les termes du projet de convention financière à conclure avec l'Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan (IDL) ;

- les termes du projet d'avenant à la convention financière 2009-2018 conclue avec l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI), avenant supprimant le versement par les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle de la provision pour renouvellement futur pour les années 2017 et 2018 ;

Il autorise son président à signer la convention financière et l'avenant susvisés.

Non participation au vote : Monsieur Philippe MEYER

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20161208-lmc1106131-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/12/16